

Paris EuroPlace publie ses recommandations sur le reporting intégré

Publié le 8 décembre 2016

Paris EuroPlace a publié les recommandations de la Place de Paris sur la notion de « création de valeur » par les entreprises et les reporting associés.

Les principales recommandations portent sur :

- L'appel à un véritable changement de paradigme en faveur de l'integrated thinking, vision intégrée de la performance financière et extra-financière de l'entreprise ;
- Le soutien à des expérimentations à l'initiative des entreprises pour en tirer les bonnes pratiques et les diffuser et l'invitation à limiter le volume et le foisonnement des documents produits, en se concentrant sur les enjeux matériels ;
- L'invitation faite aux investisseurs et agences de notation extra-financière de mieux cibler les informations demandées aux entreprises ;
- L'appel aux pouvoirs publics à revoir et simplifier le cadre juridique français.

Considérant que « *l'information sur la création de valeur par les entreprises est un enjeu pour leur attractivité sur les marchés* », l'entreprise se doit désormais « *démontrer les liens de l'entreprise avec son écosystème et les interactions entre les éléments financiers et extra-financiers, environnementaux, sociaux et sociétaux, et de restituer ces informations sous une forme appropriée* ».

A par ailleurs été annoncée la mise en place d'une plateforme d'échanges et de discussion avec l'IIRC sur la gestion intégrée (integrated thinking) des informations financières et extra-financières et sur les actions des entreprises centrées sur la création de valeur à court, moyen et long terme.

[>> Télécharger les recommandations de la Place de Paris au format PDF](#)